

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 059-215906090-20250925-VDV20250925\_013-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

## Séance publique du jeudi 25 septembre 2025

Président

Ludovic PROISY

Secrétaire de séance

Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 19 septembre 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents participants au vote : 12

Nombre de membres en exercice: 19

Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY

Charline **DECARNIN** 

Éric TIRLEMONT

Judith TERNIER

Marie-Claire NAESSENS

Vincent **DELMER** 

Christelle **DELEPLACE** 

Brigitte MAINGUET
Olivier MORVAN

Yves MARTIN
Denise DUCROUX

Maurice VANDEWALLE

Membres absents ayant donné procuration:

Fabrice VAN BELLE donnant pouvoir à Charline DECARNIN

Isabelle CANDELIER donnant pouvoir à Christelle DELEPLACE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Denise DUCROUX

Théo VANENGELANDT donnant pouvoir à Yves MARTIN

Aurélie MALAQUIN donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Membre absent excusé:

Guillaume LIETARD

Membre absent:

Jorge DOS SANTOS

Le guorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250925 13

Fonds de concours MEL - Transition énergétique et bas carbone / Éclairage public

## M. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL que,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-56 relatif aux fonds de concours ;

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille instituant le dispositif de **fonds de concours pour la transition énergétique et bas carbone** ;

VDV20250925\_13 N°13 - 1/2

VU le projet de rénovation de 265 points lumineux d'éclairage p Vendeville ;

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 059-215906090-20250925-VDV20250925\_013-DE

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans la politique communale de transition énergétique et de réduction de la consommation d'électricité;

**CONSIDÉRANT** que la rénovation permettra une économie d'énergie estimée à **119 184 kW/an** et l'achèvement de la modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public ;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet s'élève à 122 878,80 € HT, et que la MEL a validé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 32 524,00 €, correspondant à 40 % de l'assiette éligible ;

CONSIDÉRANT que la charge nette prévisionnelle pour la commune s'établit à 90 354,80 € HT;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'accepter le fonds de concours attribué par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du dispositif « Transition énergétique et bas carbone – Éclairage public », pour un montant maximum de 32 524,00 €.
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution correspondante, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre du projet.
- 3. De dire que la dépense correspondante, d'un montant total de 122 878,80 € HT, sera inscrite au budget communal, section d'investissement, au chapitre et article correspondants.
- 4. De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- D'ACCEPTER le fonds de concours attribué par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du dispositif « Transition énergétique et bas carbone – Éclairage public », pour un montant maximum de 32 524,00 €.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution correspondante, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre du projet.
- DE DIRE que la dépense correspondante, d'un montant total de 122 878,80 € HT, sera inscrite au budget communal, section d'investissement, au chapitre et article correspondants.
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR: 17	CONTRE: 00	ABSTENTION: 00
-			

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 14/10/2025

Le secrétaire de séance

Charline DECARNIN

Ludovic PROISY

Le Maire

VDV20250925\_13 N°13 - 2/2